

## LES FÉDÉRATIONS DE LA RÉGION CENTRE

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER

22, rue Charles Durand  
18023 Bourges Cedex  
Tél. : 02 48 50 05 29

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'EURE-ET-LOIR

Maison de l'Agriculture  
10, rue Dieudonné Costes  
28024 Chartres Cedex  
Tél. : 02 37 24 46 80

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'INDRE

46, Bd du Moulin Neuf  
36001 Châteauroux  
Tél. : 02 54 22 15 98

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'INDRE-ET-LOIRE

9, Impasse Heurteloup  
B.P. 1215 - 37012 Tours Cedex  
Tél. : 02 47 05 65 25

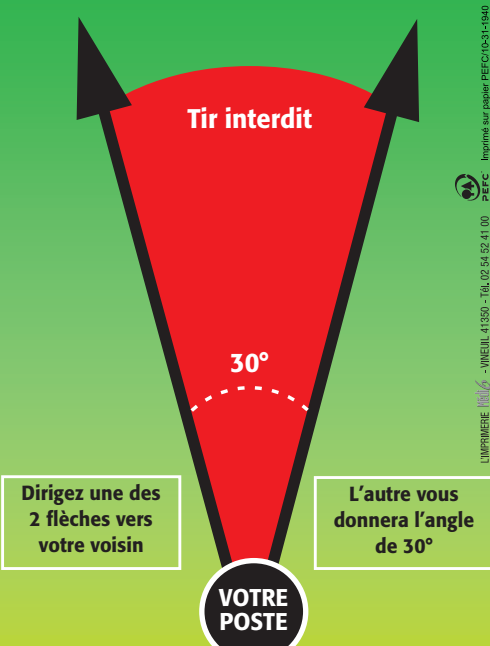
### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIR-ET-CHER

36, rue des Laudières  
B.P. 30068  
41353 Vineuil Cedex  
Tél. : 02 54 50 01 60

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET

11, rue Paul Langevin  
45100 Orléans-La Source  
Tél. : 02 38 69 76 20

Positionner votre œil directeur  
au ras du rond noir intitulé « VOTRE POSTE »



## CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'ORGANISATION EN BATTUE PETIT OU GRAND GIBIER

*La chasse est une passion.*

*Pour cela, nous devons respecter quelques consignes élémentaires dont la sécurité. Merci à vous propriétaires et présidents de chasse, d'être très vigilants quant au respect de ces consignes, auprès de vos chasseurs et rabatteurs, pour que notre région soit à l'image de la chasse en France : "de qualité".  
N'oubliez pas, ne pas tirer est aussi un acte de chasse.*

*Hubert-Louis Vuitton,  
Président de la Fédération Régionale  
des Chasseurs du Centre*

*Respectez la nature  
et tous ses usagers.  
Bonne journée à tous.*

11, rue Paul Langevin 45100 Orléans-La Source  
Tél. : 02 38 63 17 96 • Fax : 02 38 63 03 96  
Mail : frc.centre@wanadoo.fr • [www.chasseursducentre.fr](http://www.chasseursducentre.fr)



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'ORGANISATION EN BATTUE PETIT OU GRAND GIBIER

## Bienvenue à la chasse

La chasse est un loisir, nous devons la pratiquer en toute sécurité. En cas de doute, s'abstenir de tirer est la première règle de prudence.

### CONSIGNES À RAPPELER CHAQUE JOUR DE CHASSE

- 1 ▶ Être porteur de son permis de chasser accompagné de son attestation d'assurance valable pour la saison en cours.
- 2 ▶ Pour tout déplacement en véhicule, décharger puis démonter les armes ou les mettre dans une housse.
- 3 ▶ Pour le grand gibier, avoir de préférence une arme à canon rayé (pour les armes à canon lisse, seuls les calibres 12, 16 et 20 sont recommandés).
- 4 ▶ Déconseiller les armes semi-automatiques.
- 5 ▶ Qu'elle soit chargée ou non, ne jamais diriger son arme vers une personne. Toutes les manipulations doivent se faire dans une direction non dangereuse et dans une zone de sécurité.
- 6 ▶ En arrivant à son poste, repérer ses voisins et se signaler à eux.
- 7 ▶ Matérialiser ses deux angles de sécurité de 30° (voir schéma).
- 8 ▶ Être obligatoirement porteur d'une trompe ou pibole afin d'initialiser ou de répéter les sonneries.
- 9 ▶ Ne charger son arme qu'au signal de début de battue.

- 10 ▶ Ne jamais se déplacer au cours de la battue.
- 11 ▶ Au poste, ne jamais diriger ses canons vers ses voisins ou vers la traque (canons vers le sol).
- 12 ▶ Il ne faut pas épauler ou viser dans la traque et balayer la ligne des chasseurs postés. Il faut épauler seulement à la sortie de l'angle de 30°.
- 13 ▶ Le tir dans la traque est vivement déconseillé.
- 14 ▶ Pour le tir à plomb aucun tir à hauteur d'homme. Pour le tir à la carabine, toujours fichant.
- 15 ▶ Ne jamais tirer assis ou à genoux.
- 16 ▶ Identifier toujours l'animal avant de tirer.
- 17 ▶ À balle, ne pas tirer trop loin (40 à 50 mètres maximum pour une arme à canon rayé, 20 à 25 mètres pour une arme à canon lisse).
- 18 ▶ Ne jamais tirer les animaux rentrant dans la battue.
- 19 ▶ Décharger son arme dès le signal de fin de battue et s'assurer que ses voisins ont entendu le signal avant de se déplacer.
- 20 ▶ Toujours vérifier ses tirs.

- 21 ▶ Matérialiser tous les indices de blessures de l'animal tiré (sang, poils, morceaux d'os) sans y toucher, puis organiser une recherche (chien de sang).
- 22 ▶ Ne jamais déplacer un animal soumis à un dispositif de marquage (plan de chasse) même de quelques mètres sans avoir apposé celui-ci sur l'animal.
- 23 ▶ Accompagnateurs et rabatteurs doivent respecter les consignes du Président de chasse.
- 24 ▶ En cas de manquement au règlement, le Président de chasse prendra les sanctions nécessaires.
- 25 ▶ EN CAS D'ACCIDENT, COMPOSER LE 112 À PARTIR DE VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE.

### Matérialiser ses deux angles de sécurité de 30°

